DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU CENTRE-OUEST

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE-OUEST

Séance du 24/09/2018
2ème convocation

Extrait n°40

PREFECTURE DE MAYOTTE
REÇU LE 27 SEP. 2018
D.R.C.L

Nombre
De conseillers en exercice : 38
De Présents : 17
De Votants : 16

Le quorum n'ayant pas été atteint le mercredi 19 septembre 2018, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances le lundi 24 septembre 2018, sous la présidence de M ANTOYISSA Zainoudine. Réuni en 2ème lecture, il a pu valablement délibéré sans condition de quorum.

Date de la 2ème convocation : le 19 septembre 2018

Présents :
ANTOYISSA Zainoudine, MADI Said, YOUSSOUFOU Soulaimana, HAROUNA Attoumani, HAMADA Dahalane Patrick, ABDOU Mikidachi, ABDOU COLO Nassuhati, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, HAROUNA Zaidani, SAID Mohamed Barrabe, BACAR Inchati Soilih, BAMANA Anchya, SAINDOU Dhoirifia, MATTOIR Abdullah, AHMED-COMBO Ali, MAHAMOUD Hadhurina Souffiani, HAROUNA Zaidani, DOUKAINI Kamaria, ALI Fatima

Représentés :

M. ANTOINE Ibrahim Salim avait donné mandat à Madame ANCHYA Bamana pour le représenter.

Absents :
ALI-MALOU ASSANI Assani, CHANFI Dahabia, MADI MARI Moissoukari, MAHAMOUDOU Laouia, MASSIALA Sadanati, MIKIDADI Madihali, MROIVILI Amina Moilim, MVOULANA Chakila Laila, AHMED Aida Houlame, HAMIDOU Mouhamadi Ali, IBRAHIMA SAID Maanrifa, MAHADI Salima, ATTOUMANI Issoufi, ABDOU-MADI Saandati, AHMED Fatima, KAMARDINE Mansour, HAIDAR Mohamed El-Amine, ABDALLAH Said, MADI ASSANI Binti, ANTOINE Ibrahim Salim.

Excusés :
ANTOINE Ibrahim Salim

A été nommé(e) secrétaire de séance : Monsieur SAID MADI

Objet : Soutien au projet « Maison Médicale »

Le Docteur Elhad MOHAMADI a saisi la 3CO pour l'accompagner dans son projet de construction d'une maison médicale dans la commune de Ouangani. Il s'agit de proposer à la population de la zone une offre de soins diversifiée loin de l'agglomération de Mamoudzou tout en rendant le territoire attractif.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité,

DECIDE

- l'adhésion de la 3CO au projet de réalisation d'une Maison Médicale à Ouangani,
- l'octroi d' une subvention d'investissement d'un montant de 168 602 euros au Docteur Elhad MOHAMADI, porteur de projet, en vue de la prise en charge de l'aménagement de la voirie, paysager et réseaux (électricité, eau potable et assainissement) pour accéder au site,
- Et d'autoriser le Président à signer la convention définissant les modalités de versement de cette subvention ainsi que tout acte relatif à la bonne exécution de la présente délibération.

Le président certifie que le compte-rendu de la séance sera affiché à la CCCO le 26 septembre 2018.

Fait et délibéré, le 24 septembre 2018

Pour extrait conforme,
Le président
Zainoudine ANTOYISSA

PREFECTURE DE MAYOTTE
REÇU LE 27 SEP. 2018
D.R.C.L

RF-DEPARTEMENT DE MAYOTTE-CC CENTRE-OUEST